



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNICATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE « *Violences sexuelles dans l'enfance, enquête auprès des victimes* »

conduite du 10 au 18 septembre 2019 par Ipsos pour l'association Mémoire Traumatique et victimologie

La Dre Muriel Salmona,
présidente de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie
et Mme Adeline Merceron d'Ipsos

présenteront les résultats de l'enquête le lundi 7 octobre à 15h
Salle des exposition à la Mairie du 2^{ème}, 8 rue de la Banque, 75 002 Paris

Quatre ans après notre enquête de 2015 *Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte* (IVSEA), réalisée de mars à septembre 2014 dans le cadre de la campagne *Stop au déni*, nous avons voulu à l'occasion des 10 ans de notre association redonner la parole à des victimes de violences sexuelles dans l'enfance. L'enquête de 2015 avait été réalisée auprès de 1214 victimes de violences sexuelles âgées de 15 à 72 ans, dont 95% de femmes, et avait dressé un état des lieux alarmant. Lors de cette nouvelle enquête, les victimes ont pu témoigner du contexte des violences qu'elles ont subies, dire qui étaient les agresseurs, parler de leur vécu, de leur parcours, des conséquences de ces violences sur leur santé et sur leur qualité de vie, et dire de quelles protections et prises en charge médicales, sociales et judiciaires elles ont pu bénéficier ou non.

L'enquête a été conduite du 10 au 19 septembre 2019 par Ipsos auprès de 502 français.e.s âgé.e.s de 18 ans et plus, ayant été victimes de viols et d'agressions sexuelles dans l'enfance, 83% de femmes et 17% d'hommes, constituant un échantillon interrogé par internet via l'Access Panel Online d'Ipsos.

Alors que nous savons grâce aux enquêtes de victimation que les enfants sont les principales victimes de violences sexuelles, on évalue que chaque année 130 000 filles et 35 000 garçons ont subi des viols et tentatives de viols en plus des 94 000 femmes majeures

et 16000 hommes majeurs (estimation à partir des enquête de victimation CSF, 2008 ; ONDRP 2012-2017 ; VIRAGE 2017), qu'une fille sur cinq et un garçon sur treize en sont victimes (OMS, 2014), que 81% de l'ensemble des violences sexuelles débutent avant 18 ans, 51% avant 11 ans, 21% avant 6 ans (IVSEA, 2015), que 60% des viols et des tentatives de viols pour les femmes et plus de 70% des viols et des tentatives de viols pour les hommes ont été subis avant l'âge de 18 ans (Enquête CSF, 2008) et qu'avant 15 ans 80% d'entre elles sont commises par des membres de la famille (VIRAGE, 2017):

L'enquête dresse un constat effrayant :

Résultats sous embargo jusqu'au lundi 7 octobre 2019 à minuit une, le rapport Ipsos de l'enquête et le dossier de presse de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie et les infographies de l'enquête seront disponibles sur demande

L'enquête met en évidence à quel point les enfants victimes de violences, qui ont en moyenne 10 ans au moment des premières violences, ont été totalement vulnérables et à la merci des agresseurs, piégés dans leur famille, sans secours, sans soin et sans protection, qu'ils aient pu parler ou non. Ils ont dû survivre à la fois aux violences qui pour plus d'un quart d'entre eux ont duré plus d'un an, et à la gravité de leurs conséquences sur leur santé mentale et physique, sur leur sexualité, sur leur vie sociale, familiale et professionnelle. Ces conséquences se sont étalées tout au long de leur vie, une vie fracassée par les violences, puis par la torture sans fin due à ces conséquences qui aurait pu être évitées s'ils avaient été efficacement protégés, soignés, accompagnés et pris en charge au niveau social et juridique.

- **Des violences sexuelles en majorité incestueuses, subies par des enfants dont l'âge moyen est de 10 ans, dont 22% sont des viols, et qui sont en majorité des incestes :** La majorité des violences sexuelles sont faites à des enfants de moins de 10 ans, qui sont **en grande majorité des filles (pour 83%)**. Majoritairement elles ont lieu **dans le cadre familial** et sont commises par **un proche parent**, et **sont donc incestueuses**. Les victimes sont **5% à avoir été en situation de handicap** au moment des violences (les victimes sont en situation de handicap 3 fois plus souvent que les enfants de la population générale). L'agresseur est dans 9 cas sur 10 un homme, âgé en moyenne de 30 ans, mineur dans 30% des cas, et dans plus d'un quart des cas les victimes savent qu'il a fait d'autres victimes.
- **Des victimes qui sont nombreuses à avoir eu une amnésie, qui mettent beaucoup d'années à pouvoir parler, et ne sont pas protégées : 39% des victimes qui ont connu des périodes d'amnésie** qui pour **un tiers d'entre elles ont duré plus de 20 ans**. L'amnésie est bien plus fréquente quand les victimes ont subi un viol (47%), quand elles avaient moins de 10 ans au moment des premières violences (jusqu'à 61%), si les violences étaient incestueuses commises par des membres de la famille (52%). **Et si 69% des victimes parlent**

(77% en cas de viols), c'est le plus souvent de leur propre initiative (dans 8 cas sur 10), et la première fois c'est à un membre de leur famille (56%). Trois quart des victimes parleront à nouveau à un membre de la famille (72%) mais également à des amis et à des professionnels de santé (34%), tandis qu'un quart des victimes n'en parleront plus. Et c'est tardivement, **en moyenne plus de 12 ans après les premières violences sexuelles (14 ans en cas de viols)**, les plus jeunes victimes, celles de moins de 10 ans sont significativement les plus nombreuses à avoir verbalisé leur agression plus de 25 ans après les faits. **Mais parler n'est pas du tout pour elles une garantie d'être secourues**, pour plus des deux tiers des victimes, le fait d'avoir parlé **n'a entraîné aucune conséquence, seules 8% ont été protégées, l'agresseur n'est éloigné de la victime que dans 6% des cas**. Un quart des victimes côtoie encore l'agresseur et près d'une sur dix le croise régulièrement. Pour 31% de victimes qui n'en ont jamais parlé (23% en cas de viols), la moitié préfère rester dans le silence, et les autres souhaiteraient surtout en parler à un membre de leur famille (38%) à un ami (12% ou à un professionnel de la santé (11%). **Ce qui rend difficile la révélation de l'agression, c'est que les victimes ont souvent honte, ne savent pas comment aborder le sujet ni à qui en parler. Dans 1 cas sur 5, c'est sous l'influence directe de leur agresseur qu'elles ont gardé le silence...**

- **Des violences sexuelles qui ont de très lourdes conséquences sur la vie et la santé des victimes avec des situations de précarité bien plus fréquentes : ces conséquences sont d'autant plus graves que ce sont des viols, que les victimes sont des filles, que les violences sexuelles ont été commises par un membre de la famille proche et qu'elles ont duré plus d'un an. Les victimes de viols sont **77% à évaluer comme important l'impact sur leur santé mentale, 59% sur leur santé physique, 81% sur leur sexualité, et 74% vie familiale et sociale, 54% sur les études et sur leur vie professionnelle. Plus de la moitié des victimes ont souffert d'épisodes dépressifs et de troubles anxieux (55%), près de 50% des victimes de viols dans l'enfance ont fait des tentatives de suicides, plus de 50% ont présenté des troubles alimentaires, plus d'un tiers des conduites addictives.** Les situations d'arrêt de travail, d'invalidité, de reconnaissance de handicap, sont bien plus fréquentes, de même que les situations de grande précarité (16%), de période sans domicile fixe (13%), et que les situations prostitutionnelles (13%). Il est à noter que les hommes sont plus nombreux à témoigner de ces trois dernières conséquences. Il est également à noter que 10% des filles qui ont subi des viols se sont retrouvées enceintes.**
- **Une prise en charge médico-psychologique notoirement insuffisante qui représente une importante perte de chance pour la santé des victimes : moins d'une victime sur dix a bénéficié d'une prise en charge médicale immédiate, pour la majorité a fallu attendre plus de 10 ans (52%), seules 23% des victimes de viol ont bénéficié d'une prise en charge médico-psychologique spécialisée. Enfin 79% des professionnels de la santé ne font pas le lien entre les violences subies dans l'enfance (avec le traumatisme que cela a engendré) et leur état de santé.** Il faut rappeler que les professionnels de la santé sont très peu nombreux à être formés spécifiquement, que les troubles psychotraumatiques et la prise en charge des victimes de violences et de leurs psychotraumatismes ne sont toujours pas enseignés, sauf exception, dans le cadre des formations initiales et continue, et qu'il y a très peu d'offre de soin alors qu'il s'agit d'un énorme problème de santé publique, reconnu comme tel par la littérature internationale et l'OMS.

- **Peu de plaintes et une justice qui peine à traiter ces délits et ces crimes**, la situation ayant tendance à s'aggraver puisque les derniers chiffres officiels d'Infostats justices (bulletins de février et septembre 2018) montrent que 74% des plaintes pour viols (que ce soit pour les adultes ou pour les mineurs) sont classées sans suite, que la moitié des plaintes instruites sont déqualifiées en agression sexuelles ou atteintes sexuelles, et qu'au final seules 10% des plaintes sont jugées aux assises ou au tribunal pour enfants, avec une diminution des condamnations pour viol de 40% depuis 10 ans. Dans l'enquête, **14% de l'ensemble des victimes de violences sexuelles déclarent avoir porté plainte, et 24% des victimes de viol. Et sur la période prise en compte 32% de ces plaintes (39% des plaintes pour viols) sont classées sans suite (actuellement c'est pire, deux fois plus de plaintes sont classées sans suite), et 32% de ces plaintes (et 42% lors de viols) sont l'objet de déqualifications. Et seulement la moitié de ces plaintes ont abouti à une condamnation dans le cas de viol (55%).** Ces chiffres mettent en lumière l'impunité dont bénéficient ces violences d'autant plus inquiétante qu'elle s'aggrave depuis 10 ans.

C'est donc une situation d'urgence en termes de préservation des droits humains fondamentaux, et sur le plan sanitaire et social. Malheureusement, la gravité de ces violences est loin d'être suffisamment prise en compte, et les victimes rapportent que leur droit à bénéficier de soins, d'informations, de protection et de justice leur est régulièrement dénié.

Il s'agit de sortir du déni et de rendre justice à toutes les victimes de violences sexuelles de l'enfance, en reconnaissant leurs souffrances et l'immense préjudice et perte de chance qu'elles subissent, et de mettre en place des mesures urgentes pour lutter contre ces très graves atteintes aux droits fondamentaux, ce problème majeur de santé publique et cette scandaleuse impunité par des politiques publiques ambitieuse et efficaces. **L'association Mémoire Traumatique et Victimologie proposera à l'occasion de la présentation des résultats de cette enquête plusieurs recommandations et mesures urgentes.**

Présentation le 7 octobre 2019 à 15h, la Mairie du 2^{ème} arrondissement de Paris, salle des exposition : COMMUNICATION DE L'ENSEMBLE DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE ET DES RAPPORTS DÉTAILLÉS DE L'ASSOCIATION MÉMOIRE TRAUMATIQUE ET VICTIMOLOGIE, ET D'IPSOS.

RSVP

CONTACT PRESSE

Dre Muriel Salmona pour AMTV- 06 32 39 99 34 - drmsalmona@gmail.com

Adeline Merceron pour Ipsos adeline.Merceron@ipsos.com

Etude conduite par IPSOS du 10 au 19 septembre 2019 auprès de 502 victimes de violences sexuelles âgées de plus de 18 ans constituant un échantillon interrogé par internet via l'Access Panel Online d'Ipsos